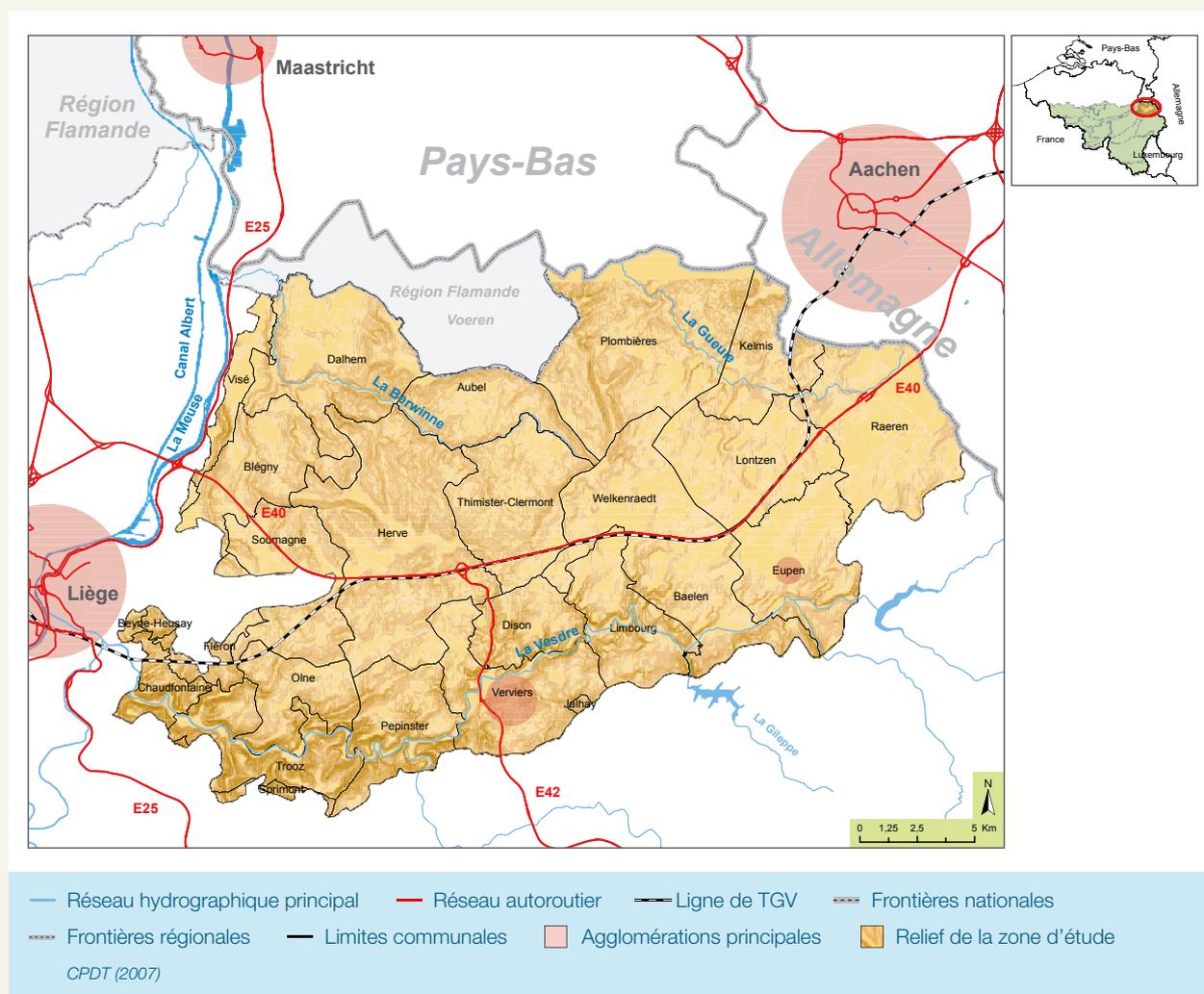


L'Entre-Vesdre-et-Meuse

Un plateau limité par deux grandes vallées et trois frontières politiques

A la bordure nord-est de la Wallonie, l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse correspond globalement à un moyen plateau disséqué par de nombreux cours d'eau, affluents de la Vesdre et affluents de rive droite de la Meuse. Les deux grandes vallées de la Meuse et de la Vesdre limitent l'ensemble paysager à l'ouest et au sud. Les autres limites sont administratives avec au nord la Flandre et les Pays-Bas et à l'est l'Allemagne. L'ensemble paysager regroupe, en tout ou partie, vingt-trois communes wallonnes. Les habitants de quatre d'entre elles sont rattachés à la Communauté germanophone dont la capitale, Eupen, se situe dans le territoire considéré.



Entre-Vesdre-et-Meuse ou Pays de Herve ?

Des générations d'écoliers ont appris que cette région s'appelle le Pays de Herve. Sur les cartes des atlas de géographie, selon les époques et les critères utilisés, certains détails diffèrent, comme les contours. Le versant est de la vallée de la Meuse, assez raide avec ses 120 mètres de dénivellation, est une limite assez constante. Mais les limites de l'agglomération urbaine et industrielle de Liège varient, particulièrement le long de l'ancienne chaussée (la Nationale 3) qui relie Liège et Aix-la-Chapelle. Quant à la vallée de la Vesdre, anciennement industrialisée à partir de la ville de Verviers, elle est souvent exclue du Pays de Herve. Pour cet atlas des paysages, elle est comprise jusqu'en aval de Chaudfontaine. Le rebord du talus boisé de l'Ardenne constitue la limite visuelle de l'ensemble paysager.

Dans la partie centrale du plateau, autour de la ville de Herve, on peut observer un type de paysage rural peu répandu en Wallonie : le bocage qui évoque l'image de prairies entourées de haies. Pour les géographes, il s'agit de : « *paysage composé de prairies, voire de champs, enclos de haies et séparés par des chemins, parfois creux, représentatif d'une appropriation individuelle des terres, surtout depuis le 18^e siècle, bien que certains bocages soient nettement plus anciens. Le bocage est typique de l'Europe occidentale, de l'Ecosse à l'Irlande et à l'ouest français. Il est souvent dégradé du fait des transformations contemporaines de l'agriculture productiviste* » (Vandermotten C. et al., 2007).

Entre-Vesdre-et-Meuse, une appellation discutée

Lorsqu'il est demandé¹ aux acteurs locaux de décrire les paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, il s'avère difficile pour eux de se rattacher à cette appellation et aux limites géographiques qu'elle suppose.

« *L'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est trop vaste, c'est un no man's land.* »

« *C'est trop global de dire Entre-Vesdre-et-Meuse (...) ça ne me parle pas.* »

« *Il y a plein d'identités différentes. Il y a beaucoup de différences au niveau des langues, des cultures, du folklore.* »

Le périmètre paysager de référence est en général plus restreint. Ainsi, les répondants localisés aux alentours du plateau de Herve utilisent les appellations plus usuelles que sont le « Pays de Herve » ou le « Plateau de Herve ». Des acteurs d'Aubel et de Thimister préfèrent comme point d'ancrage la ligne 38, alors que pour d'autres c'est la vallée la plus proche qui est considérée comme unité paysagère à laquelle se rattacher : la vallée de la Gueule pour Plombières, celle de la Berwinne pour Aubel.

Les limites proposées pour le sud du territoire ne font pas l'unanimité. Ainsi, Verviers n'est pas toujours intégré dans le périmètre de discussion, de même que la Vesdre n'est pas reconnue comme une limite d'un territoire paysager et identitaire.

« *La Vesdre est peu évocatrice pour le Blégnytois ; la Vesdre est plutôt associée à Verviers où il ne se dirige pas naturellement. On ira plutôt vers Visé, vers Liège.* »

C'est le même cheminement pour la commune de Plombières, plus concernée par la Meuse, et qui se sent des affinités au-delà des frontières nationales, jusqu'au Limbourg hollandais.

¹ Voir le chapitre « Des regards sur les paysages »

« La Meuse est une référence, mais pas la Vesdre. Plutôt la Gueule ».

« C'est important l'idée que ce territoire, sa culture, la manière de vivre, ses paysages, ne s'arrêtent pas à la frontière. »

Au nord cette fois, il apparaît clairement que les Fourons (Voeren) sont pris en compte en termes paysagers par les mandataires communaux et les associations. C'est lors de l'établissement de la frontière linguistique en 1963 que les six villages qui constituent aujourd'hui la commune de Fourons ont été transférés de la province de Liège à la province flamande du Limbourg. Ceci provoqua une véritable polémique au sein de la population. Les années ne semblent pas avoir atténué le sentiment d'attachement à cette portion du territoire.

« Les Fourons, c'est dommage qu'ils ne fassent pas partie de l'étude, on y est fort attaché. »

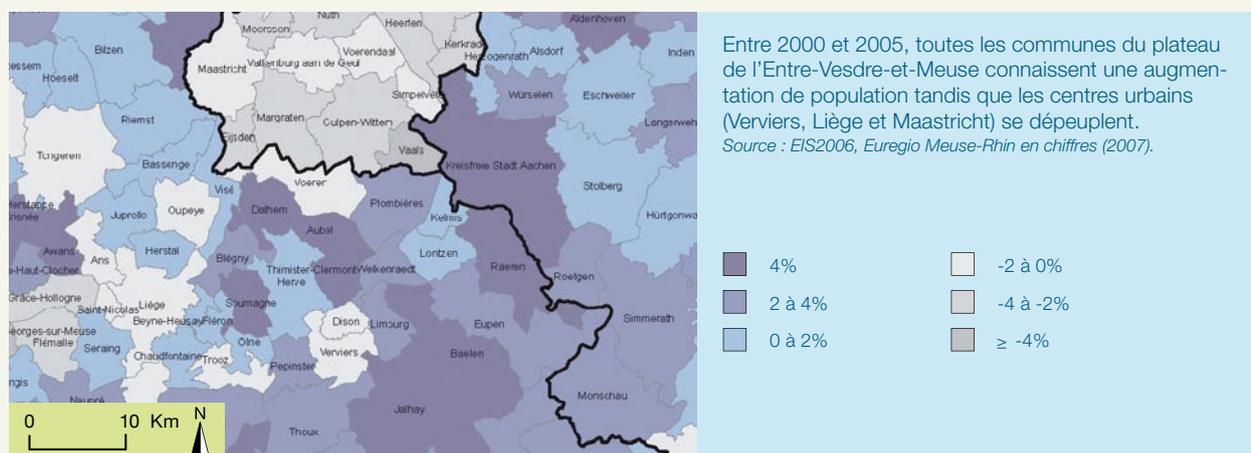
Quant à l'image du Pays de Herve, il ressort des interviews qu'elle ne résonne pas pour tous de la même manière. Certains la considèrent comme un héritage, un patrimoine, une identité forte ; d'autres ne s'y retrouvent pas ou encore la trouvent en danger ou en perte de vitesse (ce qui n'est pas incompatible).

« La notion de Pays de Herve a perdu de sa puissance ces dernières décennies. »

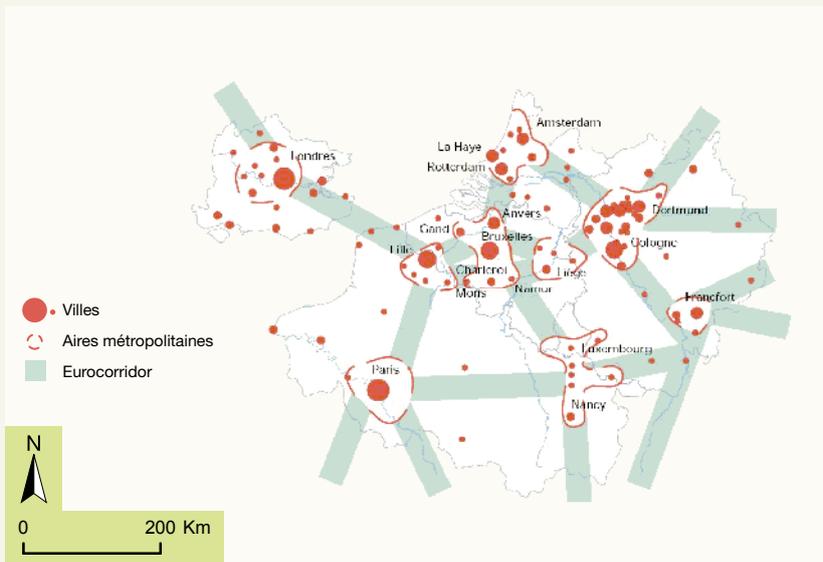
Ainsi, le Pays de Herve n'existe pas avec la même intensité dans l'esprit des personnes interrogées, mais il semble que depuis les années quatre-vingts, ce terroir prend de plus en plus d'ampleur symbolique et que « plus il disparaît, plus on en parle » (Hanssen A., 1994).

Un territoire transfrontalier situé entre trois métropoles

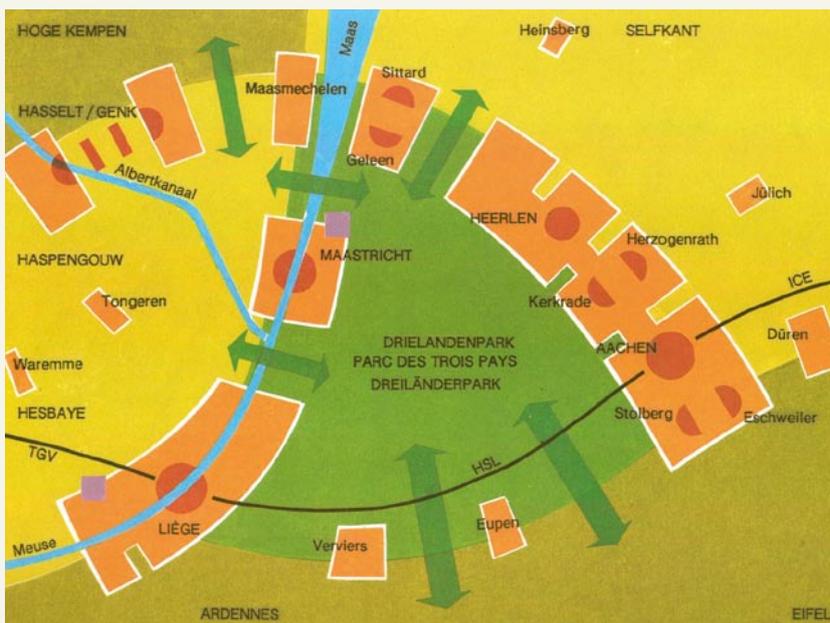
Au sein des zones densément peuplées de l'Europe du nord-ouest, l'Entre-Vesdre-et-Meuse se situe dans la sphère d'influence de trois métropoles régionales, Liège, Aix-la-Chapelle et Maastricht. Cette situation est à l'origine d'une importante périurbanisation qui influence en profondeur les paysages de l'ensemble paysager. Cette périurbanisation se marque en effet par la création de nouveaux lotissements ainsi que de nombreuses zones d'activités économiques et commerciales qui s'installent en dehors des anciens noyaux d'habitat. Cette évolution, toujours en cours, est soutenue par la construction d'un réseau de voies de communication rapide. En 2003, la population totale de l'ensemble paysager était d'environ 213.000 habitants.



L'Entre-Vesdre-et-Meuse se situe au cœur d'une Région européenne, l'Euregio Meuse-Rhin, qui concrétise un partenariat de coopération transfrontalière entamé dès les années septante. L'Euregio Meuse-Rhin est souvent assimilée à ses principaux pôles urbains qui lui ont donné le nom de MHAL, initiales des agglomérations Maastricht/Heerlen, Hasselt/Genk, Aix-la-Chapelle et Liège. En 1993, une vision commune pour l'évolution de cet espace transfrontalier a été concrétisée par l'adoption d'une « Perspective de développement spatial ». Celle-ci projette l'Entre-Vesdre-et-Meuse dans un ensemble appelé « Parc des Trois Pays », espace ouvert, poumon vert dans un environnement urbanisé.



Comme ses territoires voisins - et particulièrement le Limbourg hollandais - l'Entre-Vesdre-et-Meuse est passé d'une situation périphérique nationale à une position très favorable dans le réseau urbain européen, entre la Randstad Holland, le bassin de la Ruhr et le triangle Bruxelles/Anvers/Gand.
 Source : SDER (1999).



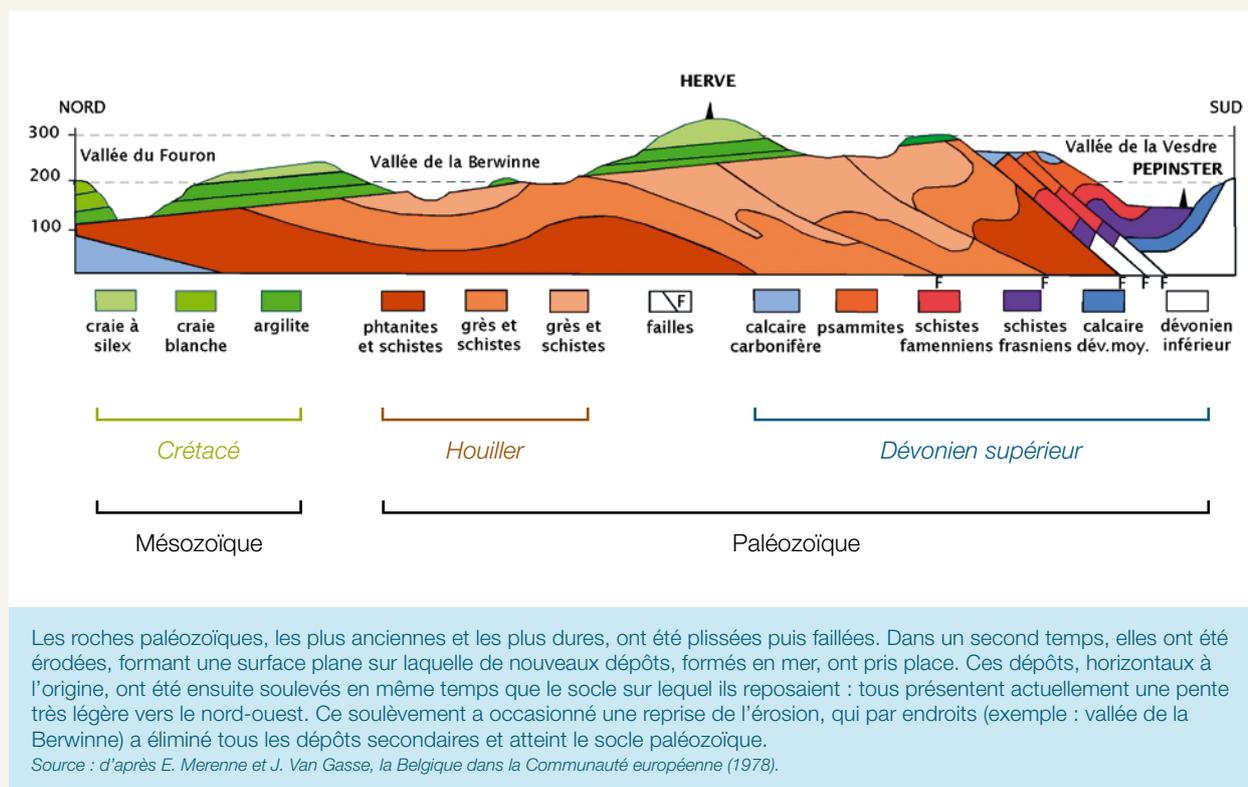
L'idée centrale de la Perspective de développement spatial du Projet MHAL est celle d'un parc régional urbain : il s'agit d'éviter la création d'un conglomérat urbain en gardant des zones tampons et des espaces ouverts, en maintenant la différenciation et la complémentarité des villes, en préservant et renforçant le cœur vert, sous forme de Parc des Trois Pays.
 Source : Commission internationale de coordination (1993).

Les paysages actuels, révélateurs de la diversité du sous-sol

Des caractéristiques paysagères importantes du plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse sont liées à la nature du sous-sol et plus particulièrement à l'existence d'une formation de roches crayeuses. Celle-ci s'étend sur une grande partie de la moitié nord de l'ensemble paysager et recouvre des formations de roches plus anciennes et plus dures qui affleurent, quant à elles, dans la moitié sud de l'ensemble. Au cœur du plateau, suivant l'axe Herve/Henri-Chapelle, la formation crayeuse s'individualise dans le paysage. Elle constitue en effet la crête principale qui culmine à 354 mètres, sorte d'épine dorsale orientée sud-ouest/nord-est, séparant les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre.

S'étendant vers le nord depuis la crête, la craie très fissurée surmonte une couche d'argile située à faible profondeur. Cette couche forme une barrière imperméable, de sorte que la craie retient une nappe aquifère superficielle à l'origine d'un réseau hydrographique assez dense. Pour rejoindre la Meuse toute proche mais qui coule près de trois cents mètres en contrebas (à cinquante-trois mètres d'altitude à Lixhe), les principaux cours d'eau du nord de l'ensemble se sont enfoncés profondément. Ils ont ainsi atteint les schistes tendres du socle sous-jacent dans lesquels ils continuent à creuser leurs vallées. Celles-ci sont séparées par des interfluvés assez raides, souvent boisés, qui animent les paysages. Les formations schisteuses ont donné lieu à une exploitation souterraine de houille que rappellent aujourd'hui quelques vestiges saillants, les terrils. A l'est de l'ensemble, dans la vallée de la Gueule près de Kelmis (La Calamine), l'exploitation d'un minerai de zinc a laissé des excavations et des crassiers, les haldes calaminaires, colonisées par une végétation spécifique qui leur est inféodée.

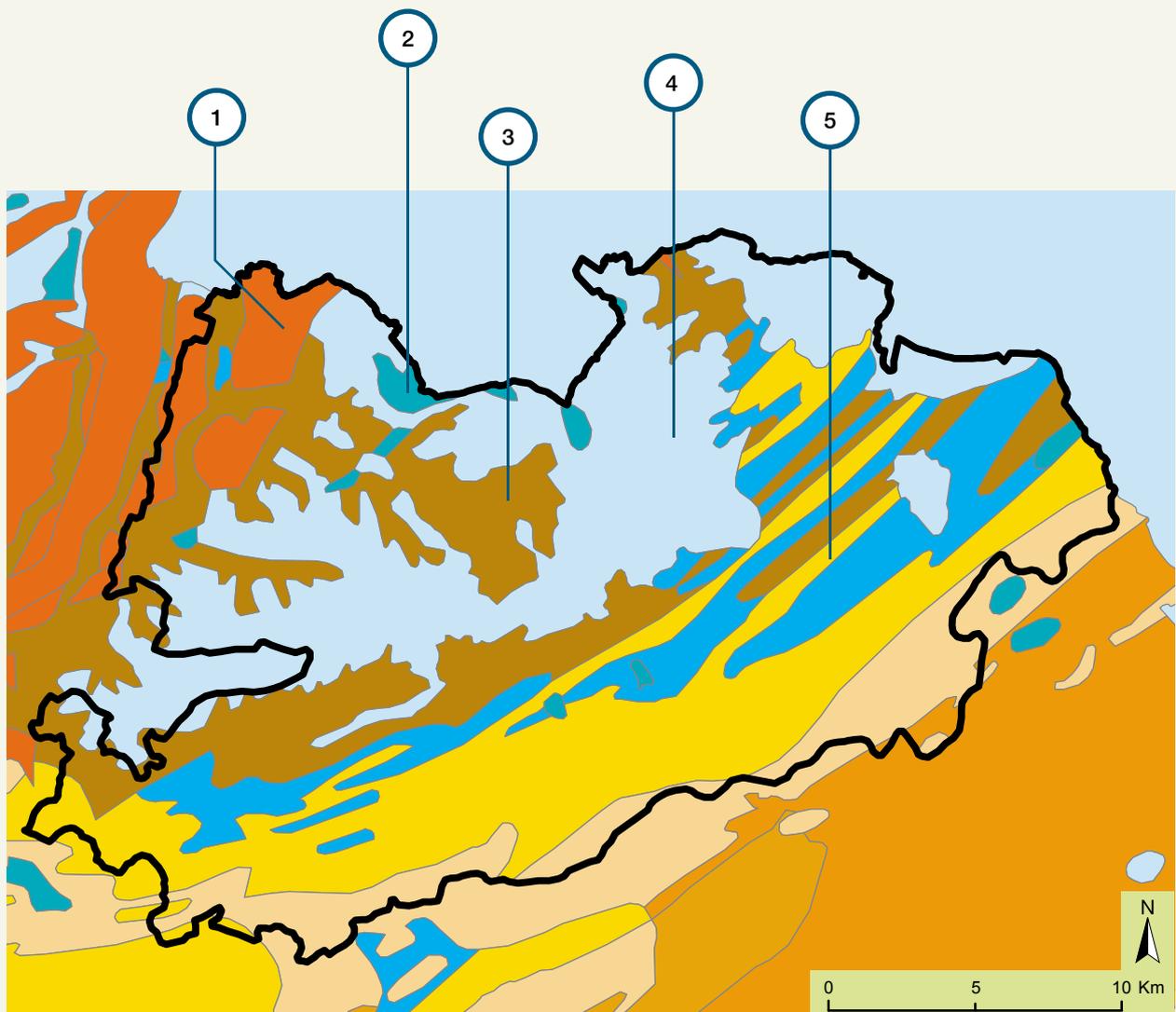
Coupe schématique du sous-sol du Pays de Herve



Nature du sous-sol

- ① Dépôts de limons fertiles permettant les grandes cultures.
- ② Argiles à silex issus de la décomposition de la craie.
- ③ Schistes du socle paléozoïque affleurant suite à l'érosion de la craie par les ruisseaux.
- ④ Couche de craie perméable recouvrant le socle des roches paléozoïques. A sa base, une argile imperméable retient l'eau. Celle-ci s'évacue à hauteur du contact craie/argile dans les vallées. On trouve ainsi des sources alignées sur le niveau imperméable, vers 175 mètres d'altitude.
- ⑤ Différents bancs de roches paléozoïques affleurant en alternance suite à leur plissement et à l'érosion des couches plus récentes qui les surmontaient.

CPDT (2007). Source : sur base de la carte géologique 1/300.000.



Des replats étagés individualisent le nord-ouest de l'ensemble paysager. Il s'agit de différents niveaux de terrasses qui témoignent des anciens cours de la Meuse et des phases successives de son enfoncement. Les différents dépôts horizontaux de graviers qu'elle a abandonnés sont recouverts par un manteau de dépôts limoneux, épais de plusieurs mètres, qui donnent des sols très fertiles semblables à ceux de la Hesbaye.

Au sud de la ligne de crête principale, les craies ont été totalement érodées. Ce sont les roches dures plus anciennes qui affleurent, essentiellement des calcaires et des grès. Alignées en bandes parallèles orientées sud-ouest/nord-est, ces roches plissées et faillées sont à l'origine de sols plus variés.

Là aussi les ruisseaux ont fortement entaillé les bancs rocheux pour rejoindre la Vesdre. Celle-ci a en effet creusé un profond sillon en s'enfonçant dans le socle paléozoïque. Par leur forme et leur amplitude, ses méandres témoignent des différences de résistance et de l'orientation de la schistosité des différentes roches qu'elle rencontre sur son parcours. Dans la région de Verviers par exemple, la Vesdre a pu élargir sa vallée dans les schistes. Les pentes plus adoucies et boisées de son coteau de rive gauche, au sud, marquent la limite avec le massif ardennais.

La craie au nord et le calcaire au sud sont à l'origine de phénomènes karstiques par endroits bien perceptibles. Dans le paysage, ils se traduisent surtout par différents accidents du relief, notamment des dépressions qui témoignent de leur dissolution en profondeur. Des rideaux de glissement sont aussi observés. Ils sont liés à l'instabilité des sols argileux engendrés par la craie. Ce sont ces sols, ainsi que ceux issus des schistes, des argiles humides, qui vont se révéler médiocres pour la culture mais excellents pour les herbages.

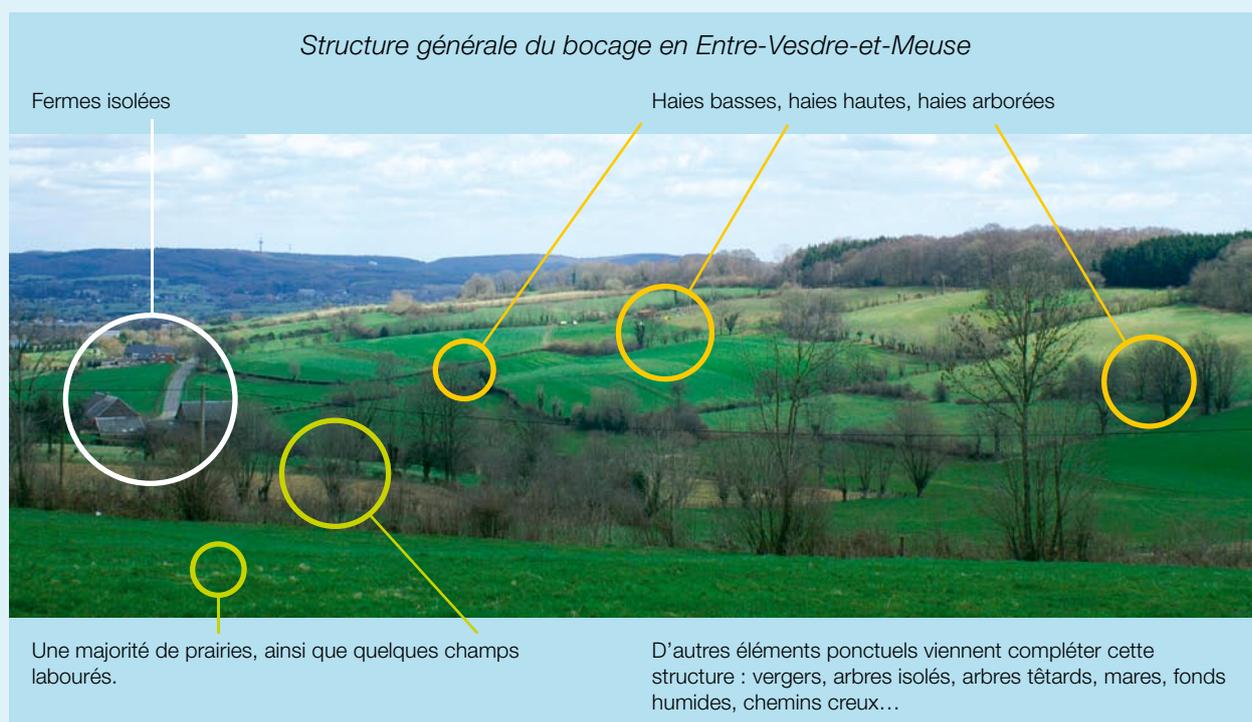
Les matériaux du sous-sol (calcaire et argile essentiellement, mais aussi des grès) ont été exploités dans de nombreuses carrières et ont été valorisés en combinaison dans les constructions anciennes. Les noyaux villageois révèlent ainsi souvent, par les matériaux utilisés, les roches sous-jacentes.



Les formes de relief liées au calcaire sont souvent ponctuelles dans le paysage. Ici, une dépression aussi appelée doline, à proximité de la crête principale. Elle témoigne d'un effondrement en sous-sol, l'eau ayant dissous la roche calcaire.

Le bocage en Entre-Vesdre-et-Meuse

La spécificité des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse est souvent liée à la présence de bocages. Ceux-ci recouvrent toutefois des réalités diversifiées.



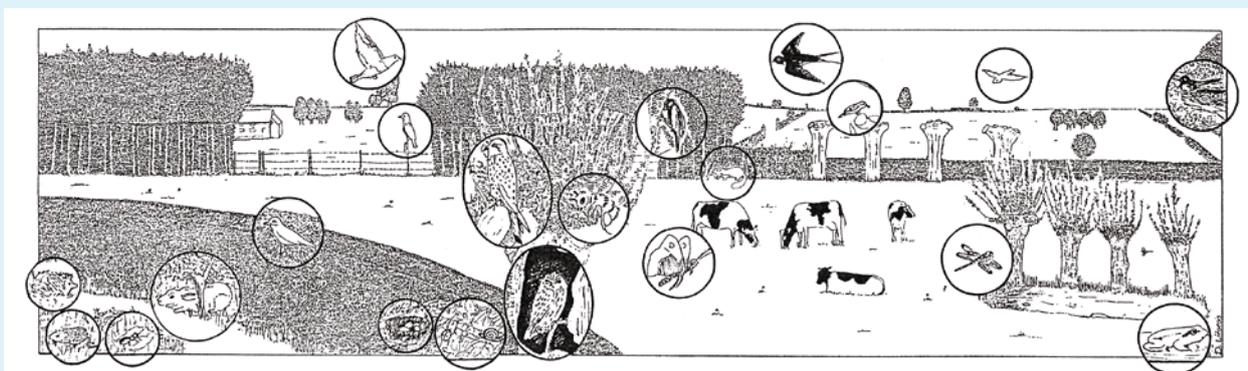
Au moment de la généralisation de leur installation, entre le 16^e et le 18^e siècle, les haies de l'Entre-Vesdre-et-Meuse étaient destinées à contenir le bétail. Les espèces sélectionnées étaient donc défensives : aubépines, houx, prunelliers... A cette époque, comme la terre était un bien précieux, la haie était étroite ; le charme et le noisetier servaient à l'étoffer par tressage de leurs branches. Ces essences sont encore majoritaires aujourd'hui.



Comme les lisières, les haies et les vergers hautes tiges peuvent procurer nourriture, couvert et refuge à une faune très variée d'oiseaux, insectes, reptiles et petits mammifères au cours des différentes saisons (baies en hiver, par exemple) et tout au long de leur évolution au cours des ans. La présence de vieux arbres le plus souvent creux, qu'il s'agisse d'arbres de haut jet, d'arbres têtards ou des fruitiers de verger, augmente encore la potentialité d'accueil de la faune. Le maillage du paysage par les haies permet également la circulation des espèces, tant végétales qu'animales, surtout si des mares, des prairies de fauche tardive, des arbres isolés, un ruisseau... sont présents.



Traditionnellement, la haie faisait entièrement partie du système de production agricole par plusieurs fonctions complémentaires à celle de clôture qui lui était initialement dévolu : régulation hydrique, climatique, production de bois, de fruits, ainsi que réservoir d'espèces auxiliaires, luttant naturellement contre les ravageurs des cultures voisines.



Dans le bocage, les oiseaux et les petits mammifères sont les acteurs d'un spectacle permanent.
 Dessin : D. Liégeois, dans *Nos paysages ruraux entre passé et avenir, une réflexion sur le bocage du Pays de Herve* (1989).



Dans la partie centrale de l'ensemble paysager, le réseau dense de haies, les prés au maillage serré et la forte dispersion de l'habitat témoignent encore de l'installation très ancienne et très dense du bocage. On y trouve également quelques vergers, introduits plus tard.



A l'est, le bocage présente de plus grandes mailles, parfois entourées de haies basses soigneusement taillées, souvent de piquets et fil de fer. Dans cette partie de l'ensemble paysager, les mares, les fonds humides et les arbres têtards sont nombreux.



Même quand les haies ne sont pas très présentes, de nombreux arbres, dont des saules têtards, participent à l'animation du paysage.



L'évolution de l'agriculture depuis 1950 met toutefois en péril le patrimoine bocager, dont la structure se simplifie à grande vitesse. En témoigne le contraste entre la carte de Ferraris (1777) et la photographie aérienne (entre 1994 et 2001) sur laquelle de nombreuses haies ont disparu.



Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichiens, Carte de Ferraris (1777), Crédit communal de Belgique (1965).

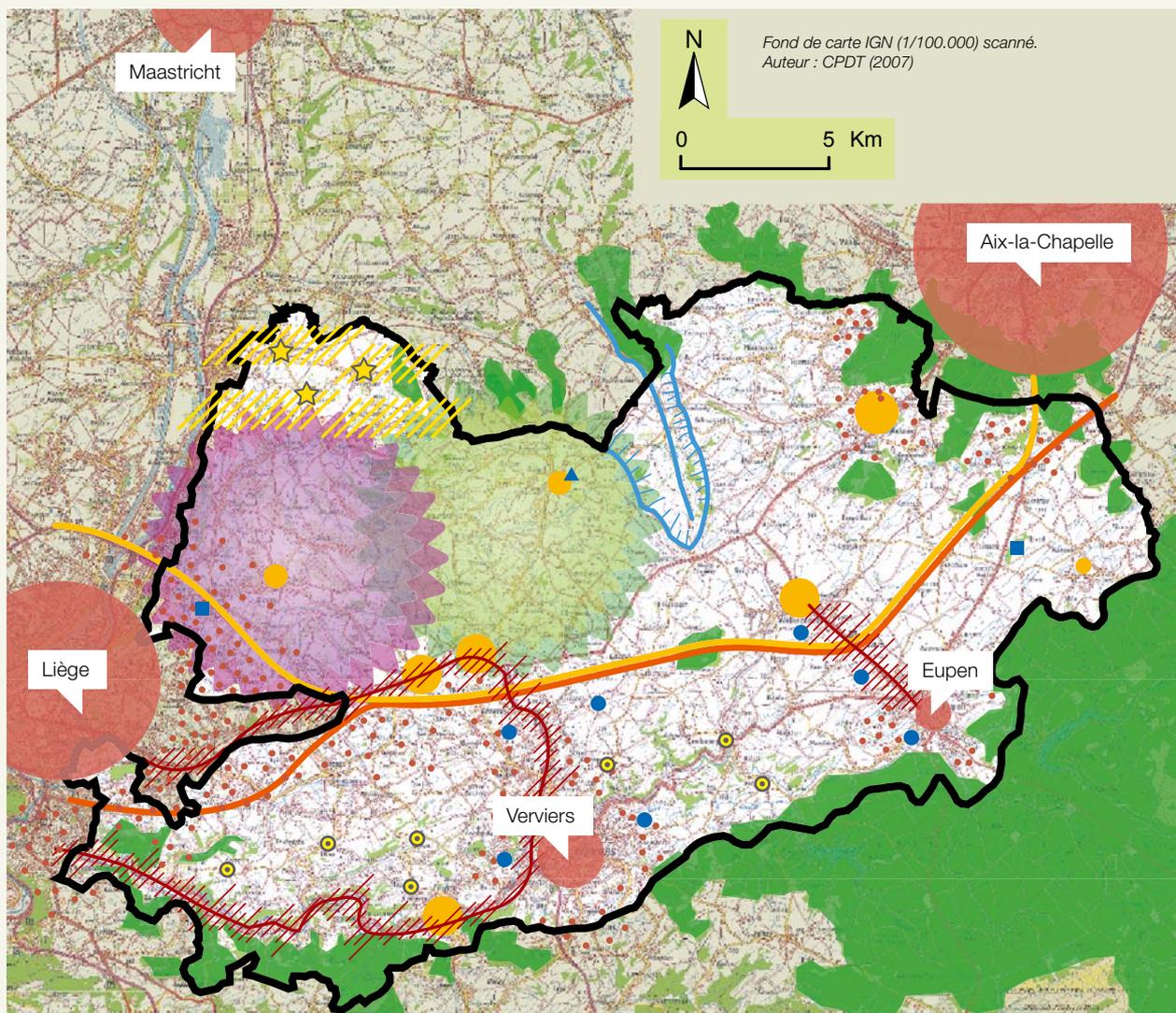


Source : PPNC (1997).

Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

La carte suivante fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages actuels de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou désstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité, ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.

Cette carte n'est donc pas basée sur un critère temporel (importance historique, pérennité...). Des structures récentes comme l'autoroute et la ligne de train à grande vitesse sont reprises au même titre que la zone d'implantation historique des vergers. Par ailleurs, aucun mode d'occupation du sol n'a été privilégié. Si les zones boisées sont mises en évidence, c'est pour le rôle structurant qu'elles peuvent jouer dans un paysage constitué en majorité de prairies. Les principales zones urbaines sont, quant à elles, soulignées en raison de leur emprise croissante dans le paysage et des modifications rapides qu'elles ont entraînées ou sont susceptibles d'induire dans un futur proche.





Principaux pôles urbains et pressions de l'urbanisation

En rouge, sont représentés les principaux pôles urbains ainsi que les pressions qu'ils exercent sur le paysage.

Trois agglomérations importantes, extérieures à l'ensemble, ont un effet significatif sur les paysages de l'ensemble paysager : Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle.

Le développement oriental de l'agglomération liégeoise a progressivement gagné le plateau suivant des axes préférentiels. Des zones de pressions, représentées par des petits points rouges, prolongent l'agglomération de Liège le long de la N3, qui emprunte la ligne de crête pour traverser l'ensemble paysager. Cette voie de communication est densément construite jusque Battice. C'est le lieu d'un développement urbain, linéaire, hybride, très sensible aux changements économiques et sociaux. Elle constitue un paysage construit spécifique. La pression de Liège se matérialise aussi sous la forme d'une périurbanisation diffuse à vocation résidentielle (Blégny, Soumagne...).

La ville d'Aix-la-Chapelle est séparée de l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par une couronne boisée à cheval sur la frontière belgo-allemande. Néanmoins, son influence se perçoit de l'autre côté de la frontière avec le développement de noyaux urbains blottis dans la forêt, comme Kelmis (La Calamine) et Gemmenich.

Au nord, la ville de Maastricht et plus largement la politique très restrictive adoptée par les Pays-Bas en matière d'occupation des sols soumettent l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse à une forte pression foncière.

Deux autres pôles urbains sont situés à l'intérieur de l'ensemble : Verviers et Eupen.

L'agglomération verviétoise est marquée par la présence de l'autoroute E42, à la fois par ses tronçons en viaduc, par les vues qu'elle offre sur les alentours ainsi que par le développement résidentiel et économique qu'elle a favorisé. L'axe Eupen-Welkenraedt s'apparente aujourd'hui pleinement à un paysage urbanisé. Il se caractérise par la succession de halls commerciaux le long de la N67 qui relie les deux pôles urbains.



Pôles urbains secondaires

A côté des grandes villes, les petits pôles urbanisés, en orange, constituent des pôles locaux d'attraction et de développement (Aubel, Blégny, Pepinster, Welkenraedt...). Leur morphologie et leur importance sont variables. Ils présentent des paysages intra-urbains qui les singularisent (église, site minier, gare, rue centrale...). En tant que points de passage privilégiés, ils influencent par ailleurs la perception que l'on peut avoir du paysage qui les entoure.



Structures villageoises héritées

En jaune, sont reprises des entités villageoises dont la structure groupée ancienne est encore bien perceptible aujourd'hui. Même si elles présentent des extensions d'habitat récentes le long des voiries d'accès, la présence de cette structure ancienne est encore bien identifiable.

On distingue les villages dont le finage est du type « openfield », principalement au nord-ouest, de ceux qui sont apparentés au bocage, au centre et au sud de l'ensemble.

La valeur patrimoniale de certaines de ces structures villageoises héritées est reconnue ; c'est le cas pour Soiron par exemple, mais une grande partie d'entre elles ne bénéficie d'aucun statut de protection légale.



Zones boisées

Certaines zones boisées jouent un rôle paysager marquant. On peut distinguer trois grandes entités.

1. La zone boisée qui limite l'ensemble au sud. Cette bande, interrompue par l'habitat urbain de la ville de Verviers, est constituée du coteau du versant gauche de la Vesdre à l'ouest et du contrefort ardennais à l'est.
2. Au nord, les lignes de boisements presque parallèles qui suivent la topographie et les écoulements nord-ouest de la Gulp, de la Voer, de la Berwinne...
3. Enfin, la bordure boisée qui marque le sud-ouest d'Aix-la-Chapelle.



Zone bocagère

Si la structure bocagère caractérise encore une bonne partie de l'ensemble paysager, cette zone est identifiée comme celle où le bocage est le plus marquant dans le paysage. Elle correspond aussi à une de ses plus anciennes implantations.



Zone de vergers

Dans cette zone proche de Liège, les vergers sont encore importants dans le paysage d'aujourd'hui. Ils s'y trouvent dans leur plus ancienne zone d'implantation avec ceux de la zone bocagère.



Zone de labours

Une zone de champs labourés se démarque assez nettement des paysages de l'ensemble. Elle est située au nord-ouest et est identifiée comme un territoire paysager à part entière (le territoire des Terrasses Mosanes).



Vallée de la Gulp

Cette vallée se distingue par un paysage rural assez bien préservé et une asymétrie topographique particulièrement marquée. Elle offre une rive droite, très pentue, occupée par des herbages et des boisements. La rive gauche, à pente douce, abrite également des herbages et on y trouve des champs au-dessus du niveau imperméable. Cette occupation du sol, asymétrique, confère à l'ensemble de la vallée un caractère très marqué.



Vallée de la Vesdre

Les composantes naturelles et construites du paysage se combinent de manière remarquable dans la vallée de la Vesdre. C'est le long de ce cours d'eau que sont concentrées la plupart des traces de l'activité industrielle du 19^e siècle.



Autoroute et ligne de train à grande vitesse

Ces deux infrastructures récentes traversent l'ensemble paysager en passant sur le plateau. Elles constituent de nouvelles lignes structurantes du paysage actuel.



Parcs d'activité économique

Les principaux parcs d'activité économique sont liés aux réseaux de communication de la vallée de la Vesdre et à l'autoroute. On distingue les parcs d'initiative locale (carré bleu), un parc spécialisé (triangle bleu) et les parcs d'activité économique (rond bleu).

Les paysages protégés

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection est prise en compte par une série d'outils comme, par exemple, le classement, le plan de secteur et certains règlements d'urbanisme.

Parmi les sites classés de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, deux se distinguent par leur étendue. Le premier site est celui de Limbourg qui, joint à l'ensemble architectural de la ville haute (patrimoine exceptionnel) et à une importante zone de protection, forme une vaste zone protégée proche de cent quarante hectares. Le second grand site classé, qui compte environ trois cent quarante hectares, entoure le Cimetière Américain d'Henri-Chapelle à Hombourg. Il comprend vers l'ouest le bord abrupt de la ligne de crête et vers l'est une partie importante du versant en pente douce de la vallée de la Gulp, y compris quelques fermes qui y sont implantées.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur concernent essentiellement les fonds et les versants de vallées. Une étude (faite par ADESA, Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents) a été menée en vue d'une mise à jour des périmètres et de l'identification d'une sélection des points de vue qui méritent d'être maintenus. Cette étude est terminée pour la partie ouest de l'ensemble paysager (qui relève du plan de secteur de Liège) : les périmètres d'intérêt paysager y sont plus étendus qu'auparavant, excepté du côté de la vallée de la Vesdre, à Trooz et à Olne, où ils étaient déjà importants.

Sur le plan de secteur également, la valeur d'un grand nombre d'anciens noyaux villageois de l'Entre-Vesdre-et-Meuse est signalée par leur mise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique. Les caractéristiques régionales de l'habitat rural doivent être prises en compte sur plus de la moitié du territoire de la commune de Thimister-Clermont grâce à l'application du règlement général sur les bâtisses en site rural. Ce même règlement protège les anciens noyaux des villages de Clermont-sur-Berwinne et de Soiron et leurs extensions. Par ailleurs, les noyaux d'Eupen, Herve et Limbourg jouissent d'une attention particulière au titre de zones protégées en matière d'urbanisme (mieux connues sous l'intitulé « centres anciens protégés »).

Si l'on se place à l'échelle du Parc des Trois Pays, la partie néerlandaise bénéficie du statut de Paysage national et du côté allemand, la forêt d'Aix-la-Chapelle est sous statut de protection paysagère, lié à l'aspect du loisir pour les citoyens.

Enfin, la protection des paysages est un des axes de la Convention européenne du paysage : elle constitue un des trois modes d'action sur le territoire tout entier. Il s'agit non seulement de protéger les paysages mais aussi de les gérer et de les aménager.